

 Commune de LUZECH	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUZECH	Délibération
		N° 2025_8_7

Convocation du 28 novembre 2025

Le quatre décembre 2025 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la Commune de LUZECH se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Bernard PIASER, Maire de LUZECH.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gérard ALAZARD, Mme Delphine AZNAR, M. Pierre BALTENWECK, Mme Christine CALVO, M. Floréal CARBONIE SUILS, M. Patrice CASTANIER, M. Benoît FABRE, Mme Christina GARRIGUES, Mme Lydie LAFON, Mme Sonia LEGLAIVE, Mme Chrystèle MINELLO, M. Rémy MOLIERES, M. Bernard PIASER, M. Pascal PRADAYROL.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Claudine AUDOIN

ÉTAIENT ABSENTS :

./.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

./.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Patrice CASTANIER

LA SÉANCE SE POURSUITANT

Délibération n° 2025_8_7 : Attribution d'une subvention à l'école primaire de Luzech pour le projet pédagogique « Découverte des arts du cirque »

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'école primaire de Luzech porte un projet pédagogique annuel centré sur la découverte des arts du cirque, en partenariat avec l'association locale « Les cas du Cyrque ». Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre du dispositif « Territoire éducatif rural » mis en œuvre par la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, vise à découvrir les arts du cirque :

- Développer des capacités motrices, maîtrise du corps ;
- Développer la confiance en soi, la concentration et l'autonomie ;
- Développer le travail de groupe, l'écoute et la relation aux autres ;
- S'exprimer, rechercher la prestation d'acteur, être vu, reconnu notamment lors du spectacle ;
- Fédérer les élèves de l'école autour d'un projet commun ;

- Créer une cohésion de groupe pour favoriser l'empathie ;
- Construire le groupe en favorisant la singularité de chacun avec l'aide étroite d'une association locale « Les cas du Cyrque » qui propose des ateliers hors temps scolaire à destination des enfants et adultes, avec pour objectifs de :
 - Développer et démocratiser les arts du cirque à travers l'enseignement et l'accompagnement artistique
 - Soutenir les pratiques mystiques et artisanales et l'écosystème culturel local
 - Favoriser le lien social, le vivre et faire ensemble en s'intégrant dans les dynamiques territoriales.

Les élèves vont pouvoir s'initier aux différentes disciplines du cirque puis mettre en place les numéros et la scénographie pour leur spectacle qui aura lieu sous le chapiteau en fin de cycle.

Le cout de ce projet est de :

- Intervention extérieure « Les cas du Cyrque » : 5 545,80 €
- Transports bus (Douelle) : 580€

Pour information, l'école va solliciter une subvention pour financer ce projet dans le cadre du dispositif d'actions « Territoire éducatif rural » qui est à l'œuvre depuis septembre 2022 sur la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer à ce sujet.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré décide :

- **D'attribuer** la somme de 600 € pour ce projet cirque au sein de l'école primaire ;
- **D'indiquer** que cette subvention sera versée à la coopérative scolaire ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Commune, au chapitre 65, article 65748.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
15	Présents : 14 Procurations : 0	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 05/12/2025	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
DATE DE MISE EN LIGNE : 05/12/2025	